



## Compte rendu de la commission piscine du 05 septembre 2018

Présents : liste jointe

M. Rémi SCHWENCK remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- 1) Planning de fonctionnement
- 2) Règlement intérieur
- 3) Grille tarifaire
- 4) Modèles de convention d'utilisation de l'équipement par les associations
- 5) Avenants divers
- 6) Utilisation de l'équipement par la Kayak club de Bouzonville et le club de natation
- 7) Date d'inauguration et animation de la journée
- 8) Nom de l'équipement
- 9) Aménagements extérieurs (solarium)
- 10) Divers

### **1) Planning de fonctionnement**

M. ZANELLA présente le projet de planning de fonctionnement tenant compte des diverses observations émises précédemment :

- ouverture au public :
  - le lundi de 12h à 16h
  - le mardi de 15h à 19h
  - le mercredi de 10h à 12 h et de 15h à 18h
  - le jeudi de 12h à 16h
  - le vendredi de 15h à 20h (nocturne)
  - le samedi de 14h à 18h
  - le dimanche de 8h à 12h

Accueil des scolaires : mardi, jeudi et vendredi matins

Accueil des collèges : lundi après-midi, mardi et jeudi la journée, mercredi et vendredi matins.

Plusieurs activités sont également prévues (aquagym, aquabike, aquajogging, cours de natation).

La commission émet les remarques suivantes :

Il n'y a pas assez de créneaux horaires en soirée pour le public

Proposition de réduire d'une heure le dimanche et d'ajouter une heure le vendredi (jusqu'à 21 heures)

Proposition d'ouverture le mardi jusqu'à 20 heures

M. SCHWENCK indique que ce planning est établi sur la base de 4 ETP. Il rappelle que 5 postes de MNS ont été créés et budgétés mais qu'il avait été souhaitable de débiter avec 4 MNS. Par conséquent, il propose de démarrer sur la base de ce planning qui pourra évoluer ensuite en fonction de la demande et des besoins.

La commission émet un avis favorable à cette proposition.

### **2) Règlement intérieur**

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur, la commission demande que soit indiquée la présentation d'un justificatif de domicile dans le règlement et émet à l'unanimité un avis favorable.

### **3) Grille tarifaire**

M. ZANELLA présente les tarifs des entrées et des activités proposées.

La gouvernance avait souhaité que les tarifs des groupes hors CCB3F soient augmentés à 5 € au regard de ce qui est pratiqué dans d'autres établissements de même nature.

Pour les activités, il est proposé d'ajouter un abonnement de 11 séances pour 100 € avec possibilité de changer de discipline avec le même abonnement.

La commission propose de maintenir les tarifs tels que présentés.

#### **4) Convention d'occupation du centre aquatique par les associations.**

Un modèle de convention est présenté à la commission. Il n'appelle pas d'observations particulières.

#### **5) Avenants divers**

WIEDEMANN JASALU (menuiseries extérieures alu):

Plus-value pour mise en place de fer plat sur membrures des sheds (2 788 € HT)

Plus-value pour mise en place d'ouvrant OF pour entretien (1 964 € HT)

Moins-value pour la mise en place d'ouvrant à la française (8 unités au lieu de 16) (-10 560 € HT)

Plus-value pour centrale d'aération + bouton poussoir (1 170,60 € HT)

Plus-value pour raccordement de la centrale et pose des boutons poussoir (2 050 € HT)

Total – 2587,40 € HT

DHR (espaces verts)

Plus-value pour fourniture et pose de mobilier (10 512,62 € HT)

Plus-value pour travaux modificatifs sur clôture et portail 6 889,17 € HT)

Plus-value pour travaux de plantations du parvis et moins-value pour suppression de végétaux (1 635,79 € HT)

Moins-value pour suppression des grilles d'arbres (-1 682,44 € HT)

Plus-value pour plantation du bassin de rétention extérieur (1 325,00 € HT)

Total : 18 680,14 € HT

HERVE THERMIQUE (traitement d'eau)

Plus-value pour reprise des pédiluves (3 668,89 € HT)

Total : 3 668,89 € HT

La commission émet à l'unanimité un avis favorable à ces avenants.

#### **6) Utilisation de l'équipement par la Kayak club de Bouzonville et le club de natation**

La collectivité a interrogé l'entreprise Myrthapool concernant la pratique de Kayak dans le bassin sportif. La réponse de leur direction est la suivante :

« Les bassins Myrtha Pools n'étant pas dédiés au Kayak, toutes dégradations éventuelles causées par la pratique de ce sport ne seront pas couvertes par la garantie.

En d'autres termes, nous ne pouvons pas les empêcher d'en faire mais si la membrane de fond ou les panneaux sont abimés par des coups de pagaies ou de kayaks, les réparations seront à la charge du Maître d'Ouvrage. »

Il a été demandé au Kayak club de fournir une attestation d'assurance couvrant ce risque.

La commission émet un avis favorable à l'utilisation de l'équipement par le Kayak club sous réserve du respect strict des consignes qui seront données et de la surveillance d'un agent communautaire.

Concernant le club de natation, son président ne souhaite plus s'investir et organisera prochainement une assemblée pour élire un nouveau comité et un nouveau président.

Par ailleurs, la commission souhaite que les associations utilisatrices de l'équipement paient une participation au tarif de groupe. Elle propose également de louer des lignes d'eau. Il conviendra de se renseigner sur ce qui se pratique dans d'autres établissements.

#### **7) Date d'inauguration et animation de la journée**

La réception définitive du bâtiment est fixée au 14 septembre 2018. La commission de sécurité et d'accessibilité prévue initialement le 5 septembre a été reportée dans l'attente du rapport de vérifications réglementaires après travaux (RVRAT) vierge de toute réserve.

Il conviendra de connaître les disponibilités du préfet et du président du Conseil Départemental pour fixer une date d'inauguration.

### **8) Nom de l'équipement**

A ce jour, la demande auprès des services du Département (proposition de baptiser le centre aquatique Aurélie Muller) est restée sans réponse.

### **9) Aménagements extérieurs (solarium)**

Plusieurs devis ont été sollicités pour aménager le solarium extérieur avec un terrain de volley, des espaces de jeux pour enfants ainsi que des tables de pique-nique.

### **10) Divers**

Deux fournisseurs de distributeurs de boissons et friandises ont été sollicités.

La société DALMAYR, de Saint-Avold, a été retenue pour équiper la piscine du fait de sa proximité et de sa présence sur d'autres sites du territoire, garantissant des interventions rapides. Par ailleurs, la société TOPSEC, spécialiste des distributeurs d'articles de natation, disposera aussi d'un emplacement pour un distributeur.

Le Vice-Président



Rémi SCHWENCK